

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR :

LES PRODUITS AGRI-UNIS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1-800-561-8273

Autre numéro d'urgence Canutec : 1-613-996-6666 (frais virés)

NOM CHIMIQUE : MCPB; sodium 4-(4-chloro-2-méthylphénoxy)butanoate; MCPA; sodium (4-chloro-2-méthylphénoxy)acétate

USAGES DU PRODUIT : Herbicide – Groupe 4

N° PCP : 22003

N° FS : 22003-11-UAP

Révisions à la FS : Les sections 1 et 4

Date de publication : 01/07/11

Remplace : 01/07/08

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – AVERTISSEMENT – POISON – Cause de l'irritation aux yeux et des lésions cornéennes peuvent survenir. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou les bruines de vaporisation. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever tout vêtement contaminé et le laver avant de le porter de nouveau. Ne pas contaminer l'eau utilisée pour l'irrigation, l'usage domestique ou les vaporisations.

Ce produit est un liquide de couleur brun clair à brun foncé, ayant une odeur de phénol.

AVERTISSEMENT

NOTE AU MÉDECIN : En cas de contact avec les yeux, les soins d'un ophtalmologiste peuvent être nécessaires. Si le produit est avalé, des dommages probables aux muqueuses peuvent être une contre-indication à l'emploi d'un lavage gastrique. Il n'y a aucun antidote connu. Traiter selon les symptômes.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques :</u>	<u>Pourcentage selon le poids :</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Sel de sodium MCPB	375 g/L	6062-26-6	Non inscrit
Sel de sodium MCPA	25 g/L	3653-48-3	Non inscrit

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau doucement et lentement pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer au bout de 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement à administrer.

Ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau à la personne si elle peut avaler. Ne pas faire vomir la personne à moins d'en avoir reçu la consigne d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir plus de conseils sur le traitement.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 561-8273. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (méthode) : Non établi.

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (LII ET LSI) : Non établies

AGENTS D'EXTINCTION : Utiliser l'agent approprié pour combattre le feu environnant. Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : De l'ammoniac, des oxydes d'azote, des composés chlorés et d'autres produits dangereux inconnus peuvent être formés pendant un incendie.

TECHNIQUES SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet. Demeurer à contrevent du feu et tenir tout le personnel non essentiel éloigné de la zone touchée.

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si de l'eau est utilisée pour combattre les flammes et refroidir les contenants, contenir le ruissellement en utilisant des digues pour prévenir la contamination des approvisionnements en eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITES OU DE DÉVERSEMENTS :

Contenir le déversement et absorber le liquide avec un matériau absorbant approprié. Balayer le mélange et le mettre dans un contenant pour une application terrestre possible, selon les directives de l'étiquette, ou pour une élimination appropriée. Laver la zone touchée par le déversement avec de l'eau additionnée d'un détergent fort, absorber le liquide, balayer et disposer du mélange comme ci-dessus. Vérifier les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux en vigueur concernant l'élimination appropriée du produit.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux et les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION : Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement ses vêtements si du produit s'est infiltré à travers. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

ENTREPOSAGE : Ne pas entreposer à moins de 0 °C (32 °F). Si le produit gèle, le réchauffer à au moins 5 °C (41 °F) et l'agiter vigoureusement avant de l'utiliser. Entreposer de manière sécuritaire. Conserver le produit dans son contenant d'origine seulement. Entreposer dans un endroit sec et frais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection personnelle : Toute personne utilisant ou manipulant ce produit doit porter : une chemise à manches longues et un pantalon, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes et des lunettes de protection. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. S'il n'y a pas de directives pour les vêtements lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres vêtements souillés. À la fin de la journée, les vêtements ou l'ÉPI ne doivent plus être portés avant d'avoir été nettoyés.

Contenants d'une capacité de plus de 1 gallon et de moins de 5 gallons : Les personnes qui mélangent ou chargent le produit sans utiliser un système mécanique (sonde et pompe) pour le transférer doivent porter des combinaisons de travail ou un tablier résistant aux produits chimiques en plus de tout autre ÉPI requis.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

MESURE D'INGÉNIERIE : Lorsque les personnes qui utilisent le produit le font dans une cabine fermée ou dans un avion, conformément aux exigences des normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles [40 CFR 170.240 (d)(4-6)], les exigences relatives aux ÉPI peuvent être réduites ou modifiées, tel qu'il est spécifié dans les WPS.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requise en temps normal. Si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.

PROTECTION DES YEUX : Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.

PROTECTION DE LA PEAU : Porter des vêtements de protection : chemise à manches longues et pantalon, chaussettes et chaussures résistant aux agents chimiques. Porter des gants en caoutchouc ou résistant aux agents chimiques.

	PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA	TLV-TWA selon ACGIH
Sel de sodium MCPB	Non inscrit	Non inscrit
Sel de sodium MCPA	Non inscrit	Non inscrit

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Liquide de couleur brun clair à brun foncé, ayant une odeur de phénol.

POIDS SPÉCIFIQUE (eau = 1) : 1,175 g/ml @ 20°C

TENSION DE VAPEUR (mm) : 20,7 mm Hg

POURCENTAGE DE VOLATILITÉ : Non établi

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 1,17 kg/L.

POINT D'ÉBULLITION : Non établi

TAUX D'ÉVAPORATION (Acétate de Butyle = 1) : < 1

SOLUBILITÉ : Soluble

pH : 9,5 – 10,5

Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

SUBSTANCES INCOMPATIBLES : Les bases et les agents oxydants forts.

CONDITIONS À ÉVITER : La chaleur ou le froid excessifs.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : De l'ammoniac, des oxydes d'azote, des composés chlorés et d'autres produits dangereux inconnus peuvent être formés pendant un incendie. La combustion incomplète du produit peut engendrer la formation d'oxydes de carbone.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : 4 700 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : > 2 000 mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : Cause des lésions modérées aux yeux

Irritation cutanée (lapin) : Ne cause pas d'irritation

Inhalation CL₅₀ (rat) : 1140 ppm (4 h)

Sensibilisation cutanée (cobaye) : Non-sensibilisant

Potentiel carcinogène : Aucun inscrit dans OSHA, NTP, IARC ou ACGIH.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les invertébrés aquatiques. La dérive ou le ruissellement peuvent avoir des effets indésirables sur les vertébrés aquatiques et les plantes non visées par le traitement. Pour des utilisations terrestres, ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones contenant de l'eau de surface ou dans des zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau en se débarrassant des eaux de nettoyage de l'équipement. Ne pas appliquer dans des zones un ruissellement est susceptible de se produire. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques risquent de faire dériver le produit des zones traitées.

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Contenant à remplissages multiples : pour en disposer, le contenant peut être retourné au point de vente (détaillant/distributeur). Il doit être rempli de nouveau uniquement par le détaillant/distributeur avec le même produit. Le contenant est recyclable et il faut en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec le détaillant/distributeur local pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant vide et ajouter le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans la région, disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de produit inutilisé ou superflu, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination du produit.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM : NON RÉGLEMENTÉ.

Description DOT : NON RÉGLEMENTÉ PAR USDOT.

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : COMPOSÉS CHIMIQUES, ARBORICIDES OU HERBICIDES, NOI ; (NMFC 50320 ; SUB 2 : CLASSE : 60)

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport aérien ou maritime.

15. RÉGLEMENTATION

Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS :

NFPA		HMIS	
2 Santé	0 Moindre	2 Santé	
0 Inflammabilité	1 Légère	0 Inflammabilité	
0 Instabilité	2 Modérée	0 Réactivité	
	3 Élevée	H ÉPI	
	4 Grave		

Classement des dangers/signalement SARA

Catégorie de danger SARA III :	Immédiat	<u> O </u>	Feu	<u> N </u>	Relâchement soudain de la pression	<u> N </u>
	Différé	<u> N </u>	Réactif	<u> N </u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : MCPA sodium sel (CAS : 3653-48-3)

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Non inscrit

16. AUTRES INFORMATION

STATUT DE LA FS : Les sections 1 et 4 révisées.

PRÉPARÉ PAR : Services des marques et affaires réglementaires

RÉVISÉ PAR : Services de réglementation et de l'environnement

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec toute autre matière ou tout autre procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et Les Produits Agri-Unis Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.